

Image not found or type unknown



Horaire d'ouverture d'un commerce en copropriété

Par **mel_mel**, le **03/04/2012** à **12:00**

Bonjour,

Est-il possible(légal) de définir dans un règlement de copropriété les horaires d'ouverture des commerces appartenant à cette copropriété ? Ou cela peut qualifié comme une "interdiction de travailler" si les horaires sont jugés trop restrictifs par le commerce ? (8h-20h par exemple)
Cordialement